

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 25 fr. 50. — Six mois, 48 fr. — Un an, 85 fr.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 25 fr.
 La France et l'Étranger, les frais de poste en sus
 Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
 Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
 RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
 Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 13 DÉCEMBRE 1884.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

On aura beau faire, chercher toutes les combinaisons et tous les expédients possibles, nous sommes accablés aux douzièmes provisoires. Le budget ne sera pas voté avant la fin de la session. Il faudra en renvoyer à l'année prochaine la discussion définitive. Comment, en effet, se soustraire, à cette fâcheuse extrémité ! On n'a encore réglé que le budget des dépenses de deux ministères et nous voici au milieu de décembre. La Chambre n'a plus elle-même le temps matériel d'examiner et de débattre les graves et nombreuses questions qui se rattachent à l'état de nos finances. Quant au Sénat, il n'y faut pas songer.

On dit que, pour échapper à la nécessité des douzièmes provisoires, on interviendra l'ordre de la discussion et qu'on verra le budget des recettes, en renvoyant à plus tard celui des dépenses. Arrivera-t-on, car à ce mince résultat ? C'est douteux, car la discussion des dépenses, en renvoyant à plus tard celui des dépenses. Arrivera-t-on, car à ce mince résultat ? C'est douteux, car la discussion des dépenses, en renvoyant à plus tard celui des dépenses.

MONTONS AU CAPITOLE

Dans le discours qu'il a prononcé au Sénat à l'occasion du vote des crédits du Tonkin, M. Jules Ferry, loin de confesser les erreurs dans lesquelles il nous a entraînés, loin de se sentir atteint dans son infailibilité par les mécomptes qu'il a recueillis sur toutes les routes et dans toutes les directions depuis vingt mois, a porté un regard complaisant sur lui-même et sur la scène du monde, et c'est sans sourcil, sans rire, qu'il a osé caractériser dans les termes suivants son œuvre diplomatique. La citation est un peu longue, mais nous osons croire qu'elle est instructive :

Aujourd'hui cette République française, cette étrange, cette parvenue qui n'est pas du beau monde... (Rires à gauche.)

M. TESTELIN. — Heureusement !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Elle est en rapport de confiance avec toutes les grandes puissances, elle n'est pas dans cet isolement que vous lui reprochiez si cruellement.

Car vous la voyez, d'un pas d'accord avec les trois grands empires du continent dans la question d'Égypte ; vous la voyez au même rang, assister à la conférence de Berlin, non pas dans un rôle un peu effaçé qui conviendrait à une parvenue, non pas — permettez-moi l'expression — comme la Gendrilla de la politique européenne... (Nouveaux rires approbatifs à gauche.)

Où ! elle est allée à Berlin, voulant et sachant ce qu'on y devait faire, et, après avoir dessiné avec le gouvernement allemand le programme de la conférence. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Et d'autre part, messieurs, cette étrange, cette parvenue, a su demeurer si fidèle à son vœu et loyal accord avec l'Angleterre que le cabinet britannique a jugé qu'il n'avait rien de meilleur, rien de plus politique à faire, il y a quelques semaines, que de nous offrir spontanément ses bons offices pour terminer notre différend avec la Chine. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Vous nous demandez quelle est la situation politique et diplomatique de la France à l'heure qu'il est.

Tout est remarquable dans ce mouvement oratoire, jusqu'à l'interpellation de M. Testelin. En lisant ces lignes à l'Officiel, hier matin, nous nous reportions involontairement à ce discours, demeure légendaire, de M. de Freycinet, soutenant, il y a quelques mois, à la tribune du Sénat, qu'il n'y avait jamais rien eu de plus beau au monde que son fameux programme de travaux publics, ni rien de plus prospère que la situation de nos finances. Nous devons dire, à l'honneur de la Chambre des députés, qu'elle n'aurait pas accueilli sans murmure le discours de M. de Freycinet, nous croyons pouvoir ajouter qu'elle aurait sifflé M. Ferry, s'il était venu lui chanter l'hymne qui a été débitée avant-hier à la tribune du Luxembourg.

LE POURBOIRE DE M. RÉCIPON

La loi interdit la nomination des députés dans l'ordre de la Légion d'honneur. La loi a raison. Le ruban rouge dépendant directement du ministère, on pourrait croire, lorsqu'on l'attache à une boutonnière législative, qu'il est destiné à payer un service politique, un vote docile, un aveuglement intéressé.

Or, ouvrez le Journal officiel d'hier. Vous y trouverez le décret suivant :

Le président de la République,
 Vu le rapport du ministre de l'Agriculture,
 Vu la loi du 26 novembre 1884,
 Vu la déclaration du Conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur,
 Décrète :

Article premier. — Est nommé au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. RÉCIPON, président du comité d'admission et président de section du jury international de l'exposition d'Amsterdam, vice-président de la commission d'organisation, membre du conseil supérieur de l'agriculture, président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture.

Que de titres, n'est-il pas vrai ? Et pourtant il en manque un, le principal. Celui de député, et qui plus est, de député ministériel. Le Récipon en question, dit l'Intransigeant, est un millionnaire de premier ordre, qui n'a d'eux que pour le cabinet. Son mérite, c'est d'être discipliné. Quand Ferry parle, il se pâme. Quand Truelle incline la tête, il courbe les genoux. La déclaration n'est guère appréciée de notre temps. Peu de gens la recherchent ; mais, à la voir ainsi distribuer comme un simple pourboire, on n'est vraiment pas tenté de s'en parer. C'est un peu plus de discrédit infligé à une institution qui tombe en ruines.

REVUE DE LA PRESSE

La discussion du budget

L'écurante discussion du budget des cultes, sou par sou, liard par liard, doit à l'éloquente parole de M. de Mun d'avoir provoqué des protestations sévères jusque dans les rangs des adversaires de l'Église. Le XIX^e Siècle rend hommage à « spectacle magnifique » qu'a présenté l'improvisation de M. de Mun, et il n'hésite pas à en citer la conclusion :

Oui, je comprends ceux qui refusent un bud-

get aux cultes, je comprends la lutte franche, loyale, et je suis tout prêt à y faire face. Mais ce que je n'admets pas, c'est que du Concordat, un instrument de paix et de conciliation, on fasse une arme de combat ; c'est qu'on se dise au dehors respectueux de la religion, et qu'on s'efforce de la détruire ici dans toutes ses sources de vie...

Et pour mieux accentuer cette œuvre de combat, de haine, la commission a choisi, pour la représenter à la tribune, des hommes adversaires irréconciliables de la religion catholique. Agir de la sorte, c'est porter à nos consciences un défi, c'est infliger aux cultes catholiques une blessure irréparable. Quand on aura bien compris votre œuvre, vous verrez se lever contre vous cette masse de la nation qui consume la ruine des gouvernements lorsqu'elle se révolte enfin contre les tyrannies.

Voici en quels termes le XIX^e Siècle, peu suspect de sympathie cependant, apprécie le discours :

Rien ne saurait rendre le superbe élan de cette improvisation ; on sent que l'orateur est enflammé. D'ordinaire, c'est la chaleur qui fait défaut aux discours de M. de Mun ; cette fois la passion déborde, sans chasser la dignité, qui irise la hauteur ; le geste est noble et large, n'ayant plus rien d'appareillé, et le flux de paroles qui monte tumultueusement aux lèvres de l'orateur se précipite en un style bouillonnant, mais d'une admirable pureté.

Une conférence de M. Paul Bert

M. Paul Bert, on le sait, aime à parler de tout et d'autres choses encore. La science, l'enseignement, la religion, l'histoire, tout lui est familier. Il a traité tant de sujets qu'il lui est difficile d'en trouver de nouveaux. Il y réussit pourtant quelquefois, et c'est ainsi qu'il vient de faire, à Lyon, une conférence où il s'est occupé de la politique coloniale. Entre autres belles choses qu'il a dites à ce sujet, citons celles-ci que la République française emprunte au Lyon républicain :

Il ne faut pas nous dissimuler que nous faisons de grandes choses et que nous en préparons de plus grandes encore. Je crois qu'il y a pas de période plus fructueuse dans notre histoire que celle de ces six dernières années.

Où, il ne faut pas oublier ce que nous avons perdu ; mais il faut conquérir ce qui nous fournira des ressources et des hommes et permettra, comme le disait Gambetta, d'arriver au jour de la justice immanente de l'histoire.

Nous avons conquis le Sénégal, nous avons annexé la Tunisie ; nous aurons, à Madagascar, à établir des relations commerciales avec trois à quatre millions d'habitants ; nous aurons dans l'Indo-Chine, sous notre protection plus ou moins directe, une population de près de trente millions, avec une richesse du sol merveilleuse.

Voilà au point de vue commercial. Au point de vue politique, nous aurons repris notre rang dans le monde. En cas d'une guerre possible avec une puissance, nous aurons dans Madagascar la clef de voûte de la stratégie dans l'Océan Indien.

Après que nous aurons relié les deux plus grands océans du globe, l'Atlantique et le Pacifique, par l'isthme de Panama, comme nous aurons relié deux grands mers par l'isthme de Suez, les navires faisant le tour du monde se rencontreront à peu près à moitié chemin dans l'Indo-Chine, qu'ils prennent une voie ou l'autre. Les navires partant de France trouveront du charbon à Obok et en Cochinchine. Ceux passant par le Cap en trouveront à Madagascar. Les navires qui se dirigeront par l'Occident, après avoir dépassé les Antilles et traversé Panama, trouveront Taïti et la Nouvelle-Calédonie avant d'atteindre l'Indo-Chine, tout de travers converger.

Cela nous consolera de la perte de l'Inde, cette contrée que rêvaient de nous donner Duplex et Richelieu. Il faut que la France prenne Madagascar et l'Indo-Chine. Son existence coloniale est à ce prix.

Il faut tenir compte à M. Paul Bert de cet hommage rendu à Richelieu et à Duplex, mais son admiration pour les six années qui viennent de s'écouler nous paraît au moins excessive, même ne s'appliquant qu'à la politique coloniale.

Scandaleux acquittements

La cour d'assises de la Seine vient d'acquiescer un sieur Simon, qui avait tiré plusieurs coups de revolver contre un avoué, M^r Thorel. Ce nouvel et scandaleux acquittement inspire au Journal des Débats les réflexions que voici :

Que six ou sept hommes sensés, ou présumés tels, aient perdu d'une façon absolue la perception et la conscience de leurs devoirs de jurés, c'est un des traits les plus caractéristiques du singulier et inquiétant état intellectuel que nous signalions, il y a quelques jours.

Très certainement, la notion de ce qui doit être le fonctionnement de la justice criminelle dans une société civilisée s'affaiblit parmi les citoyens appelés à siéger sur les bancs du jury. Plus nous allons, plus les jurés se perdent qu'ils n'ont pas à appliquer la loi, mais à la faire. Suivant leurs fantaisies et leurs caprices, selon que leur sentimentalité a été ou non éveillée, d'après la sympathie ou l'antipathie que leur inspire la victime, ils acquittent ou ils condamnent.

Les articles les plus clairs du code pénal, ceux dont un Etat a le plus vif besoin s'il ne veut pas rebrousser chemin vers la barbarie, deviennent entre leurs mains des textes vagues, d'une application intermittente et incertaine, d'une application intermittente et incertaine, d'une application intermittente et incertaine, d'une application intermittente et incertaine.

même du jugement par les jurés. Ils provoquent contre lui, un jour ou l'autre, au grand chagrin de tous les esprits libéraux, une de ces réactions irrationnelles auxquelles l'opinion publique est parfois sujette, et qui emportent l'institution tout entière avec les abus qu'elle a causés.

Le Journal des Débats constate le mal, mais il faudrait remonter à la vraie cause, et pour cela s'en prendre au gouvernement dont nombre d'actes ont perverti la notion du sens moral public, de façon à devoir, tôt ou tard, amener les scandales judiciaires dont se plaint justement le Journal des Débats.

NOUVELLES DU JOUR

Les incompatibilités

Paris, 12 décembre. — Dans le but de ne pas obliger leurs collègues à opter entre leur fonction rétribuée et leur mandat, les membres républicains de la commission des incompatibilités ont adopté l'amendement Naquet-Testelin, tendant à ce que la loi n'ait pas d'effets rétroactifs. La commission a, en outre, arrêté le texte sur lequel s'engagera la seconde délibération, qui aura lieu probablement lundi.

Expédition budgétaire

Paris, 12 décembre. — Nous avons signalé hier le projet tendant à faire voter immédiatement le budget des recettes par les deux Chambres et à renvoyer la discussion du budget des dépenses à la session de 1885, en acceptant trois douzièmes provisoires pour les dépenses seulement. Ce projet a été communiqué officiellement à divers membres de la commission des finances du Sénat, de même qu'à ceux de la commission du budget de la Chambre.

Il ne paraît pas rencontrer d'opposition de leur part. Le conseil des ministres doit décider demain matin si, dans ces conditions, il le soumettra d'une manière formelle aux Chambres. En ce cas, on verra dans la Chambre le budget des recettes. De quel côté serait tenu, on le portera au Sénat et les Chambres pourraient se séparer le 18 ou le 19 décembre.

La commission des tarifs

Paris, 12 décembre. — La commission des tarifs des douanes s'est occupée aujourd'hui des droits à établir sur les grains oléagineux, le riz et le maïs. On sait que cette question avait été ajournée.

M. le président donne lecture de la lettre par laquelle les maires du Nord demandent qu'aucun droit nouveau ne frappe les orges.

Un droit de trois francs, proposé par plusieurs membres, est repoussé après une discussion entre MM. Duvivier, Damaray, Graux, Raoul Duval, et Bernard-Lavergne.

M. le président met aux voix les droits à frapper les maïs, destinés à la distillerie et les autres maïs sans distinction.

La commission se prononce contre tout droit.

Un droit de 1 fr. 60 sur le riz est également repoussé, ainsi qu'un autre sur les grains oléagineux.

M. Graux lira lundi son rapport à la commission.

Nouvel échec des Hovas

Paris, 12 décembre. — On annonce que le gouvernement français a refusé de reconnaître l'amiral Miot lui annonçant que les Hovas ont essuyé un nouvel échec et que 200 d'entre eux ont été faits prisonniers.

Le comité républicain français

On annonce que la direction politique du Monteur opportuniste, la République française, vient de rencontrer à Paris un comité républicain français, composé de MM. Scherer-Kestner, Edouard Millaud, sénateurs ; Ranc, Spuller, Deluns-Montaud et Jules Roche, qui continuent son évolution vers les régions gouvernementales. Ce journal déjà si ennuyé n'en sera pas plus gai, bien entendu, dit irrévérieusement l'Intransigeant.

La question égyptienne

Paris, 12 décembre. — Hier, lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, a conféré avec le président du Conseil, ministre des affaires étrangères.

L'entretien a roulé sur les propositions égyptiennes.

Nous croyons pouvoir dire, dit le National, qu'un dissentiment complet règne à ce sujet entre le quai d'Orsay et le cabinet de Saint-James.

La France à la conférence africaine

Berlin, 12 décembre. — La commission de la conférence africaine a délibéré hier sur la proposition de M. Kasser, délégué allemand, tendant à la neutralisation des territoires du Congo.

M. de Courcel, notre ambassadeur, s'est énergiquement opposé à l'adoption de cette proposition, et a insisté sur l'engagement de laisser l'ennemi trouver un abri et des ressources sur son territoire.

La commission n'a pas pris de décision.

On croit que les travaux de la conférence africaine seront terminés le 20 courant.

Revendications espagnoles

Madrid, 12 décembre. — Les Espagnols protestent contre la présence de la France et de l'Espagne dans la possession de territoire qui appartient de droit à cette dernière. Ce journal soutient aussi que les territoires et la baie de Cameroun, occupés récemment par l'Allemagne, sont des propriétés espagnoles.

LA LIGUE DE LA PROTECTION DES FEMMES

C'est jeudi soir, à la salle de la Redoute, rue Jean-Jacques-Rousseau, qu'a été définitivement constituée cette fameuse Ligue. Très peu de monde d'ailleurs — ce qui a jeté un tel froid que Mlle Louise Barbesse a dû présider tout emmitouffée dans sa fourrure, n'ayant à côté d'elle, pour unique assesseur, que le citoyen Jules Allix.

Ce dernier, après la lecture du procès-verbal de la réunion tenue rue Saint-Honoré, disposée devant l'assistance, une correspondance assez curieuse : c'est d'abord une lettre d'adhésion à la Ligue et une adresse à Mme Clovis Hugues, du Cercle des femmes indépendantes de France, de Versailles. Cette adresse, dans laquelle les hommes sont traités de lâches, soulevée de nombreuses protestations de la part des assistants barbus. A grand-peine, Mlle Barbesse ramène le calme en disant : « Nous ne demandons pas mieux que les hommes fassent acte de virilité pour nous défendre ! »

Vient ensuite une adresse... en vers. Au milieu des rires on nous remarquons sur

tout la dernière : « ... l'homme infernal et bourru ». Enfin, après une autre adresse de la « Libre Pensée des femmes de l'Yonne », le citoyen Allix raconte, en de longs détails, la façon polie dont la Ligue pour la révision de la Constitution, a refusé d'accepter dans son sein Mlle Barbesse, déléguée du Cercle social des femmes. « Cela prouve, ajoute le citoyen Allix, que les femmes ne doivent compter que sur elles-mêmes : aussi elles vont enfin se lever et supprimer la Ligue de la femme ! »

L'ancien membre de la Commune développe ensuite, à sa façon, les statuts de la Ligue de protection des femmes. A l'unanimité, Mme Clovis Hugues est nommée présidente honoraire et Mlle Barbesse présidente effective. Le comité sera composé de trente-trois membres hommes et de trente-trois membres femmes.

— A la bonne heure ! s'écrie un assistant, on se mariera !

Cette interruption n'émeut pas le citoyen Allix, qui s'écrie : « L'invasion est une force ; les femmes envahiront tous les comités électoraux. Quand nous serons organisés, on enverra aux réunions une déléguée de quatre femmes par arrondissement : nous pourrions donc ainsi envoyer quatre-vingts femmes en un seul jour ! et nous ne craignons pas alors de faire de l'agitation autour des listes électorales de femmes ! »

Cris : « Qu'est-ce qui fera la cuisine ? »

Un vieillard se dresse et s'écrie : « Messieurs, pas de ricanements ! On ne ricane pas avec les femmes ! » Hilarité générale, qui ne diminue pas quand le citoyen Allix vient proposer d'offrir à Mme Clovis Hugues une œuvre d'art, un vase de Sèvres par exemple, sur lequel serait reproduite la scène tragique du Palais-de-Justice. On trouve l'idée un peu « avancée », mais l'auteur riposte par ces mots : « Il faut que les femmes traduisent leurs revendications légitimes en actes directs. »

Mlle Barbesse prie alors les personnes présentes de se dévouer pour prendre la parole. Deux orateurs — du sexe masculin — soutiennent alors, l'un, que Mme Clovis Hugues a bien fait de tuer Morin, car ce n'est pas seulement contre un homme, mais contre une société mal organisée qu'elle a agi.

Une jeune femme monte à la tribune : très nerveuse, elle n'a rien de ce qu'on appelle les femmes de folles quand elles défendent leurs droits. Elle recueille de nombreux bravos en déclarant : « que le viril est une arme lâche et vile, mais qu'avec le noble revolver la femme ne sera plus du sexe faible. La femme doit tuer : elle tuera. Ce n'est pas Morin, c'est Basile, c'est le jésuitisme qu'a tué Mme Clovis Hugues. »

LA GUERRE AVEC LA CHINE

MENACE DE DÉMISSION DU GÉNÉRAL BRIERE DE L'ISLE

Londres, 12 décembre. — Le Times publie dans sa seconde édition la dépêche suivante de Hong-Kong, le 12 décembre : La station est toujours la même à Kélung et au Tonkin. Le général Briere de l'Isle menace de donner sa démission si on ne lui envoie pas tous les renforts qu'il a demandés. De nombreux Allemands arrivent par chaque paquebot pour prendre du service dans l'armée et la marine chinoises. Il y en a actuellement 126 au service de la Chine.

ENVOI DE TORPILLEURS AUX CHINOIS

Paris, 12 décembre. — On assure que trois torpilleurs construits en Angleterre, à Cubitt-Town, ont été envoyés démontés, pour le compte de la Chine, en Australie, d'où ils seront expédiés à Shang-Hai.

Cette nouvelle, du reste, ne doit pas étonner, quand on saura que le Glencoe du Gin-Line, un des derniers vaisseaux partis de l'Angleterre pour la Chine, emportait un grand nombre d'armes dans sa cale.

LES NÉGOCIATIONS A LONDRES

Londres, 12 décembre. — La Pall Mall Gazette dit que la pierre d'achoppement des négociations tendant à amener une solution entre la France et la Chine, a été la condition mise par la France, que les troupes françaises continueraient à occuper Kélung.

Ce journal assure qu'on communiquait les conditions de la Chine à la France, et que les négociants les conditions chinoises à la France, lord Granville s'est abstenu soigneusement d'exprimer une opinion.

LES CATHOLIQUES PERSÉCUTÉS

Rome, 12 décembre. — La Propaganda apprend que sur un seul point de la province de Kwei-Chou, cinquante stations de missionnaires ont été brûlées, les églises ont été détruites, les collèges et les orphelins saisis.

LA FIÈVRE TYPHOÏDE

D'après le Petit Journal, le ministre de la marine aurait été informé que plusieurs cas de fièvre typhoïde auraient éclaté parmi les troupes qui occupent Kélung.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du vendredi 12 décembre 1884

Présidence de M. SADI-CARNOT, vice-président

La Chambre reprend la discussion du budget de la guerre.

M. Reille demande le report de 30,000 fr. du budget extraordinaire au budget ordinaire.

M. Ballue riposte que le but du projet tendant à étendre le déficit apparent du budget.

M. Mackau proteste contre une telle interprétation.

L'amendement de M. Reille est repoussé.

Les chapitres 4 à 7 sont adoptés.

Sur le chapitre 8, Mgr Freppel demande le rattachement du crédit de 70,000 fr. pour les armées militaires. Il reproche au général Camponen d'avoir préjugé la décision de la Chambre en substituant des accrus à des crédits par le décret du 24 novembre. Il proteste contre ces mesures, qu'il qualifie d'actes hostiles à la religion et à la liberté de conscience. (Applaudissements à droite.)

M. Casimir Périer, sous-secrétaire d'Etat, répond que la circulaire ne préjuge rien, qu'elle édicte des mesures de précaution seulement.

M. Lajoinie observe que l'institution des armées, établie en vertu d'une loi, ne peut pas être supprimée par voie budgétaire.

M. Reille appuie l'amendement de Mgr Freppel qui est repoussé par 385 voix contre 115.

Le chapitre 9 (solde des corps de troupe), est adopté, ainsi que le chapitre 10 (gendarmes départementaux, bataillon mobile et légion d'Afrique), et le chapitre 11 (garde républicaine).

M. Reille, sur le chapitre 12 (Vivres), critique la distinction que son projet soumet à faire entre les combattants et les non-combattants. Il faut que tous les hommes soient convenablement nourris. Les chapitres 12 à 23 sont adoptés.

M. de Mackau, sur le chapitre 24 (Remonte générale) dit que les achats de chevaux faits à l'étranger ont produit une certaine émotion dans le monde des éleveurs. On a acheté cette année 402 chevaux en Angleterre, au prix moyen de 1,140 francs, c'est-à-dire à un prix plus élevé que celui qui est payé pour les chevaux indigènes. Il est à désirer que le plus grand nombre des chevaux soit acheté en France, afin que le découragement ne s'empare pas des éleveurs.

M. le général Camponen répond qu'il est d'accord avec M. de Mackau sur la nécessité de réduire ces achats au strict nécessaire.

Le chapitre 24 est adopté.

Les chapitres 25 à 31 inclus sont adoptés.

Sur le chapitre 32 (Secours), M. Dufour propose un amendement tendant à augmenter le crédit de 300,000 fr. pour secours aux anciens militaires ou à leurs familles et pour gratifications aux militaires réformés.

L'amendement de M. Dufour est rejeté par 321 voix contre 101, sur 422 votants.

Les chapitres 37 et suivants sont adoptés.

La Chambre aborde la discussion du budget de la marine.

M. Esquiquier critique l'augmentation du personnel et demande la simplification des rouages (inattention générale).

M. Delaporte demande faire des économies en réduisant le personnel et les dépenses des constructions navales. (La suite de la discussion est ajournée.)

La Chambre décide par 338 voix contre 174 de commencer à partir de demain ses séances à une heure.

La séance est levée.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LES TARIFS DE TRANSPORTS. — Voici les conclusions du rapport lu au cours de la dernière séance de la chambre de commerce de Dunkerque par la commission des tarifs de transports à l'exportation, instituée au sein de cette chambre :

« Actuellement avec la tarification existante des chemins de fer du Nord et de l'Ouest, il y a un avantage pour la destination du Havre de prendre la voie de Dunkerque. Les marchandises sus-dénommées paient en effet un prix total de 27 fr. 60 par tonne (Roubaix au Havre) soit une économie de 22 fr. 75 sur le coût des transports par chemin de fer entre les deux mêmes points.

« En grande vitesse les mêmes expéditions ont à acquitter les prix suivants :

• Roubaix à Anvers (par chemin de fer) 45 fr. la tonne en nombre rond.

• Roubaix au Havre (par chemin de fer) 140 fr. la tonne en nombre rond.

• Roubaix au Havre (par Dunkerque et par mer) 53.50.

« L'avantage de cette dernière voie est donc parfaitement démontré.

« Nous avons d'ailleurs indiqué sommairement dans notre rapport général, et notamment pour le tarif spécial n° 43 (transport de laines, cotons et produits analogues) qu'une réduction sur les prix de transport entre Dunkerque et Tourcoing amènerait une augmentation notable de trafic, dont profité le port d'Anvers.

« Dans ces conditions, nous croyons devoir soumettre à la Chambre les propositions suivantes :

1^o Etablissement par la Cie du Nord, pour les tissus imprimés ou teints, d'un tarif spécial d'exportation ayant pour base la taxe kilométrique de 0 fr. 065 résultant du tarif en vigueur entre Roubaix et Anvers, soit donc pour un parcours de 82 kilomètres un prix total de 5 fr. 35 ;

2^o Dans le cas où les Cies du Nord et de l'Ouest consentiraient à établir un tarif commun d'exportation de Roubaix et de Tourcoing au Havre, la Compagnie du Nord serait tenue de soumettre simultanément à l'homologation ministérielle un tarif pour Dunkerque, sur la même base de prix kilométrique que celle qui serait admise pour le tarif commun d'exportation par le Havre.

« La commission conclut :

1^o A l'établissement par la Cie du Nord d'un tarif d'exportation par Dunkerque sur les bases du tarif en vigueur entre Roubaix et Anvers ;

2^o A ce que toute base kilométrique admise pour un tarif d'exportation par le Havre, soit simultanément appliquée au port de Dunkerque.

Après examen, la Chambre a donné son approbation au rapport de la commission des tarifs, et décidé qu'ampliation en serait immédiatement adressée à M. le ministre des travaux publics.

L'AUTRICHE ET L'INDUSTRIE COTONNIÈRE. — La position géographique de l'Autriche, située au centre de l'Europe et sachant protéger et encourager ses industries locales, a considérablement contribué au développement des branches textiles, dont principalement celle du coton. Le mouvement est même si prononcé que ce pays songe déjà à s'approprier le placement de matières premières sur les lieux de production. Aussi un steamer a-t-il dernièrement quitté la Nouvelle-Orléans avec chargement de 3,700 balles de coton pour Trieste.

Le Wiener Allgemeine Zeitung considère le fait comme des plus importants, car jusqu'à présent l'Autriche s'appropriait de coton simplement celui d'Égypte ou par l'Inde et n'importait celui d'Amérique que par l'Angleterre ou l'Allemagne. L'innovation a pour effet de créer un mouvement spécial de ce genre entre Trieste et les États-Unis, évitant au consommateur autrichien des commissions, des transbordements et les frais qui s'ensuivent.